



# La lettre de veille Institutionnelle

N° 55 – Septembre 2020

## Attributions d'Emmanuelle WARGON

Un décret est venu préciser les attributions de la ministre déléguée chargée du logement :

« Emmanuelle WARGON traite des affaires relatives au logement et à la **construction, ainsi qu'à l'urbanisme**. Elle définit la politique de **lutte contre l'étalement urbain**.

Elle prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine du logement et de la construction.

Elle est chargée d'élaborer les règles relatives au logement social, à l'accès au logement, aux relations locatives, aux aides au logement, à la réhabilitation et à l'amélioration de l'habitat et en suit la mise en œuvre.

Elle est également chargée des politiques menées en faveur de la **qualité du logement et de l'habitat**, notamment celles relatives à la lutte contre l'habitat indigne

Elle élabore les politiques relatives à **l'efficacité énergétique et à la performance environnementale des bâtiments**.

Elle participe à l'élaboration de la législation fiscale et financière en matière de logement et de construction

Elle est chargée des questions économiques du secteur du bâtiment et contribue aux actions de politique industrielle concernant ce secteur. »

## Emmanuelle WARGON appelle les maires à accélérer sur la délivrance des permis de construire

La Ministre déléguée au Logement récemment nommée, Emmanuelle WARGON a fait un point sur la situation en France et a délivré plusieurs messages lors d'une interview sur EUROPE 1 le 11.08.2020.

« **C'est vraiment très important que les maires nouvellement élus ou réélus, donnent un coup de booster pour instruire plus vite les permis de construire, notamment là où il y a des besoins de logements** (...) Les permis de construire, les autorisations d'urbanisme ont été très peu délivrés pendant la période de confinement, c'est normal tout a fonctionné au ralenti, mais il y a un retard aux permis de construire qui créera un trou d'air dans les constructions l'année prochaine. »

La Ministre a évoqué les conséquences de ces retards dus au confinement qui devraient impacter principalement les zones de tension en région lyonnaise et en Ile-de-France.

Elle a également été interrogée sur la question des logements sociaux, confirmant que l'objectif annoncé des 110 000-120 000 logements mis sur le marché en 2020 était bien maintenu.

« Du côté des logements sociaux, j'ai vu tous les acteurs et je leur ai dit que l'objectif de cette année serait maintenu malgré le Covid (...) **On a besoin de continuer à mettre des logements sur le marché**. Il y a beaucoup de listes d'attente donc il n'est pas question de se dire il y a la crise donc tant pis. Ils sont prêts à relever le défi avec nous. »

S'agissant de la relance, la Ministre a donné quelques précisions.

« Dans le plan de relance, on sera autour de 4 à 5 milliards rien que pour le bâtiment et la rénovation. Cet investissement est du soutien aux artisans. La rénovation, ça n'est pas que des grandes entreprises, ce sont aussi des artisans de proximité et de l'écologie. »

## Elections législatives partielles les 20 et 27 septembre 2020

Le calendrier des élections législatives partielles a été dévoilé. Elles se tiendront les **dimanches 20 et 27 septembre 2020**.

6 circonscriptions sont concernées par ce scrutin qui fait suite aux nominations intervenues dans le cadre du changement de gouvernement intervenu le 06.07.2020 (certains suppléants n'ayant pas souhaité siéger à l'Assemblée), ainsi qu'aux élections municipales au cours desquels certains députés ont été élus maires.

L'élection aura lieu dans les circonscriptions suivantes :

- 11<sup>e</sup> circonscription des Yvelines (REM)
- 1<sup>ère</sup> circonscription du Haut-Rhin (LR)

- 3<sup>ème</sup> circonscription du Maine-et-Loire (LR)
- 5<sup>e</sup> circonscription de Seine-Maritime (SOC)
- 9<sup>e</sup> circonscription du Val-de-Marne (SOC)
- 2<sup>e</sup> circonscription de la Réunion (GDR)

Cas particulier dans la 11<sup>e</sup> circonscription des Yvelines où l'ex députée devenue ministre déléguée chargée de la Ville Nadia HAI avait démissionné de son mandat de parlementaire afin de barrer la route à son suppléant mis en examen pour « importation, transport et détention de produits stupéfiants en bande organisée et association de malfaiteurs ».

Une septième élection doit avoir lieu dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais, mais sa date n'est pas encore fixée.

## Le plan de relance dévoilé le 3 septembre

Initialement annoncé pour une présentation le 25 août 2020, le gouvernement a choisi de différer la présentation du plan de relance au jeudi 3 septembre 2020 du fait de la rentrée scolaire prévue le 1<sup>er</sup> septembre et du regain épidémique du Covid-19 en métropole.

Le plan de relance comportera une enveloppe de 100 milliards d'euros dédiés à relancer l'économie suite aux pertes engendrées par le confinement et la crise sanitaire.

**4 à 5 milliards d'euros devraient être affectés au secteur du bâtiment et à la rénovation selon Emmanuelle WARGON.**



### Carnet d'information du logement

La ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, et la ministre déléguée chargée du Logement, Emmanuelle WARGON, ont présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le livre Ier du code de la construction et de l'habitation (CCH). Le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 22 juillet 2020. Prise en application de la loi dite ESSOC de 2018, l'ordonnance vise à « généraliser le recours à l'innovation dans le secteur du bâtiment en réécrivant sur la base d'objectifs généraux et de résultats minimaux à atteindre ». Cette nouvelle approche permet aux porteurs de projets d'innover en choisissant les moyens qu'ils entendent mettre en œuvre pour respecter la réglementation. Il en résulte que *« lorsque certaines dispositions du CCH n'ont pas pu être converties en résultats minimaux à atteindre, les exigences de moyens sont conservées. Afin de favoriser l'innovation, les maîtres d'ouvrage peuvent toutefois mettre en œuvre des solutions innovantes équivalentes au respect des exigences de moyens de la réglementation »*.

Le projet de loi institue le **carnet d'information du logement (CIL)**, dont l'objectif est l'information des particuliers pour faciliter l'amélioration de la performance énergétique des logements. Etabli par le constructeur à l'issue de la construction du logement ou à la suite de travaux de rénovation énergétique, le CIL a vocation à devenir **la mémoire des caractéristiques du logement et des travaux passés** dont la connaissance est indispensable à l'évaluation de la performance énergétique et à la programmation d'opérations de rénovation. **Sa mise en place est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### Le dispositif MA PRIMERENOV étendu

Lancée le 1er janvier 2020 sous l'égide de Julien DENORMANDIE, Ma PrimeRénov remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Elle est versée sous conditions de ressources par l'Anah.

La prime peut s'obtenir pour des travaux d'isolation, de ventilation ou encore de chauffage, soit tous les travaux réduisant les pertes énergétiques.

Seules les entreprises possédant le label RGE (reconnues garantes pour l'environnement) sont habilitées à les effectuer avec un coût maximum qui ne doit pas dépasser 20 000 euros.

Actuellement, Ma PrimeRénov, ne concerne que les ménages modestes. Le CITE, en passe de disparaître, est accessible aux foyers disposant de plus de ressources mais, pour les ménages les plus aisés (9e et 10e déciles), limite les aides à la seule isolation des murs.

Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée au Logement a confirmé au journal le FIGARO le 24.07.2020 puis au PARISIEN le 30.08.2020, que **le dispositif Ma PrimeRenov serait étendu à tous les ménages sans conditions de ressources.**

Ma Primerénov sera accessible aux copropriétés, aux propriétaires bailleurs et aux bâtiments publics. Son enveloppe reste à préciser mais la ministre a évoqué un budget de 2 milliards d'euros pour la massification de cette aide.

L'Agence nationale de l'habitat, chargée de distribuer MaPrimeRénov, recensait, le 28 juillet 2020 :

- 73 000 demandes déposées,
- 25 000 validées
- 6 000 paiements en cours, d'un montant moyen de 5 000 euros correspondant à la moitié du coût des travaux

Le 21 janvier 2020, l'ancien ministre du logement Julien DENORMANDIE avait fixé l'objectif de l'ANAH pour l'année 2020 dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Le gouvernement tablait alors sur 200 000 primes versées par l'ANAH au cours de l'année civile 2020.

### 5e Conseil de Défense Ecologique : les annonces

Le 5e Conseil de Défense Ecologique s'est tenu à l'Élysée le 27 juillet 2020 en présence notamment de Barbara POMPILI, ministre de la Transition Ecologique, Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, et Gabriel ATTAL, Porte-parole du Gouvernement.

Le gouvernement va introduire, par décret, **la performance énergétique dans la définition de la décence d'un logement** à compter du 1er janvier 2023. Au-dessus de 500 kilowattheures au m<sup>2</sup> par an, le propriétaire devra réaliser des travaux, **au risque que le juge interdise à ce dernier de percevoir un loyer, voire interdise la location du bien.**

Plusieurs autres mesures ont été annoncées à l'issue du Conseil de Défense Ecologique.

- Interdiction d'installation et de remplacement des chaudières au fioul et au charbon à partir du 1er janvier 2022
- Interdiction de chauffage extérieur notamment dans l'espace public (terrasses de café)
- Concernant l'étalement urbain, Barbara POMPILI a évoqué un objectif de diviser par deux la bétonisation
- Création d'un fonds dédié à la réhabilitation des friches industrielles
- Lancement d'une mission parlementaire chargée de passer en revue les dispositifs fiscaux favorisant l'étalement urbain

Barbara POMPILI est revenue sur la transcription des mesures issues de la Convention citoyenne pour le climat en indiquant que certaines mesures seraient prises par voie réglementaire.

**Un projet de loi viendra retranscrire les autres mesures issues de la Convention. Celui-ci sera présenté en Conseil des ministres en novembre 2020 avant un examen au Parlement prévu à partir de janvier 2021.**

### Plan de relance et patrimoine

Jean CASTEX, Premier ministre et Bruno Le MAIRE, ministre de l'Economie, des finances et de la relance, doivent annoncer jeudi 3 septembre 2020 les grands axes du plan de relance.

**Un budget de 600 millions d'euros destiné au patrimoine** est d'ores et déjà évoqué afin d'aider un secteur durement touché par le confinement et la baisse importante de fréquentation engendrée par la chute du tourisme international, à l'instar du château de Versailles.

Le 31.08.2020, le directeur du patrimoine, Philippe BARBAT a annoncé le lancement de la troisième édition du Loto du Patrimoine qui apporteront également une manne financière supplémentaire au secteur.

En mai 2020, le département études, prospectives et statistiques du ministère de la culture avait fait paraître plusieurs études analysant l'impact de la crise sur les activités culturelles. **Le patrimoine y apparaissait comme le secteur culturel le plus touché par la crise** avec une perte globale de chiffre d'affaires estimée à 640 millions sur l'année 2020, soit -36% de CA comparé à l'année 2019.